



Comité de gestion
de la taxe scolaire
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Régime de gestion des risques

Rapport annuel

2018-2019



Table des matières

<i>Le Régime de gestion des risques en 2018-2019.....</i>	<i>1</i>
Les faits saillants	1
Les placements du RGR	2
Les perspectives 2019-2020	3
<i>Le Régime de gestion des risques en bref.....</i>	<i>5</i>
Une réponse à des besoins par l'auto-assurance	5
Une couverture adaptée à la réalité	5
Services étendus à la clientèle.....	6
<i>Le bilan du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.....</i>	<i>7</i>
Les rapports d'événements en 2018-2019.....	7
Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2018-2019.....	11
L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR.....	12
Les mesures de prévention	13
Les économies 2018-2019	14
<i>Les bilans révisés des années antérieures (1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2019)</i>	<i>15</i>
Dossiers actifs par année scolaire.....	15
Le bilan et l'état des revenus et dépenses	16
<i>Les perspectives</i>	<i>17</i>
Le budget 2019-2020 du RGR et son financement	17
<i>Annexe A Membre du Comité de gestion des risques du RGR pour 2018-2019.....</i>	<i>21</i>
<i>Annexe B Indemnités payées et réserves – période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe C Revenus et dépenses du RGR – période du 1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2019.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe D Bilan du RGR au 30 juin 2019.....</i>	<i>24</i>

Le Régime de gestion des risques en 2018-2019

Les faits saillants

Depuis plus de 30 ans, le Régime de gestion des risques (RGR), répond aux besoins des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) en matière d'auto-assurance en responsabilité civile extracontractuelle.

Le RGR a l'avantage de protéger les commissions scolaires participantes des fluctuations du marché des assurances. De plus, il répond exactement à leurs activités. Il mise sur l'implication des milieux et sur les activités de prévention.

En outre, le Comité de gestion coordonne des inspections préventives faites par une firme externe. En 2018-2019, 50 établissements scolaires ont fait l'objet d'une inspection préventive. Un rapport d'inspection détaillé a été acheminé à la direction d'établissement et au Service des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Ces mesures préventives permettent d'améliorer les performances du RGR et, surtout, permettent d'éviter des accidents et ainsi assurer une meilleure sécurité des élèves et du personnel des commissions scolaires. Ces mesures touchant un grand nombre d'intervenants et l'implication de toutes les personnes interpellées sont importantes à la prévention des accidents.

Le RGR, à la demande spécifique des organismes participants, a reconduit un contrat d'assurance afin de répondre à leurs besoins en ce qui concerne les voyages étudiants à l'étranger.

En regard du volet d'auto-assurance, les principales données de 2018-2019 sont :

- 21 054 rapports d'événements ont été répertoriés;
- 51 réclamations ont été reçues;
- 36 de ces réclamations font référence à des événements survenus durant cette année.

Au 30 juin 2019, le RGR compte un total de 164 dossiers de réclamations en cours. La provision pour indemnités cumulées s'élève à 2 179 442,42 \$. Au plan statistique :

- 47 % de cette somme provient des réclamations de la CSDM;
- 24 % de cette somme provient des réclamations de la CSMB;
- 23 % de cette somme provient des réclamations de la CSPI;
- 6 % de cette somme provient des réclamations de la CSEM;
- 2 % de cette somme provient des réclamations de la CSLBP.

Les principales statistiques tirées des 21 054 rapports d'événements démontrent que :

- les blessures corporelles les plus fréquentes touchent la tête;
- les accidents se produisent le plus souvent dans les cours d'école;
- les événements sont plus souvent susceptibles de survenir lors des jeux libres et/ou récréations;
- les rapports proviennent majoritairement de l'ordre d'enseignement primaire;
- les blessures entraînant uniquement une douleur sont nettement les plus fréquentes.

En 2018-2019, la contribution du Comité de gestion au RGR a été fixée à 355 000 \$. Le surplus accumulé du RGR se chiffre à 3 646 540 \$ au 30 juin 2019 et il est suffisant pour assurer la sécurité financière future du RGR, selon la dernière analyse actuarielle du régime, faite en 2018.

Le coût du RGR est très bas en comparaison du marché de l'assurance. Le coût moyen établi sur la base des cinq dernières années représente 1,32 \$ par élève. La moyenne des coûts d'assurances de cinq commissions scolaires autour de l'île de Montréal pour l'année 2018-2019, se chiffre à 3,78 \$ par élève. Par comparaison, il y a une économie de 594 408 \$ pour l'ensemble du réseau montréalais.

Les placements du RGR

La valeur marchande du portefeuille du RGR est évaluée à 5 122 421,70 \$. Le rendement moyen est de 2,573 % au 30 juin 2019, pour des échéances moyennes de 2,63 années.

Les perspectives 2019-2020

La contribution du Comité de gestion est maintenue à 355 000 \$ pour 2019-2020. Le montant de la contribution des commissions scolaires demeure inchangé à 75 000 \$. Les dépenses et les provisions pour indemnités envisagées s'établissent à 659 073 \$.

Pour 2019-2020, comme par le passé, le Comité de gestion souscrit à une police d'assurance excédentaire qui permet de se prémunir contre les réclamations se situant entre 2 M \$ et 5 M \$. L'assurance responsabilité couvrant les voyages des commissions scolaires a également été renouvelée.

Me Malaythip Phommasak
Secrétaire générale et directrice du Service juridique

Le Régime de gestion des risques en bref

Une réponse à des besoins par l'auto-assurance

En 1986, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, devenu depuis, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, en partenariat avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, initiait un processus de consultations et d'analyses actuarielles pour trouver une solution à l'augmentation spectaculaire des primes d'assurance responsabilité.

La solution : ***le Régime de gestion des risques***

Ce régime d'auto-assurance a pour but premier d'assumer la responsabilité civile extracontractuelle des commissions scolaires participantes, c'est-à-dire la responsabilité envers autrui pour des préjudices corporels, moraux et matériels, sous réserve de certaines exclusions. Il est consigné dans une politique adoptée par le Comité de gestion.

Une couverture adaptée à la réalité

Le RGR couvre l'ensemble des employés, des administrateurs et des dirigeants des organismes participants pour la responsabilité civile générale, alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité civile des stagiaires, lors de stages non rémunérés, est également prévue.

Les administrateurs et dirigeants comprennent les membres du Conseil des commissaires des commissions scolaires et les membres du Comité de gestion qui ont signifié par écrit leur intention de participer au RGR. De plus, tous les membres des conseils d'établissement et des comités divers des organismes participants prévus par la *Loi sur l'instruction publique* sont assimilés à des administrateurs et dirigeants.

Services étendus à la clientèle

Les activités du Comité de gestion liées au RGR se divisent en trois mandats principaux : l'*administration générale*, les *services juridiques* et les *mesures de prévention*.

Administration générale



- Gestion du fonds et du financement
- Perception des revenus et paiement des dépenses et des indemnités
- Dotation en experts-conseils
- Émission de rapports d'analyse et de statistiques
- Production du rapport annuel
- Animation et coordination du comité de gestion des risques

Services juridiques



- Enquête
- Expertise
- Représentation devant les tribunaux

Mesures de prévention



- Production et diffusion de documents d'informations de prévention des accidents
- Assistance téléphonique
- Présentation d'activités de formation et de sensibilisation
- Inspection préventive des établissements scolaires

Les succès du RGR sont intimement liés à l'appui et à la vigilance des représentants de tous les organismes participants. La participation des membres des commissions scolaires au sein du comité de gestion des risques sert d'intermédiaire privilégié avec le milieu.

Toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que le Comité de gestion participent actuellement au RGR. Cette adhésion est renouvelée automatiquement tant que le RGR demeure en vigueur ou jusqu'à ce qu'un avis de retrait soit transmis par résolution de l'organisme.

Le bilan du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

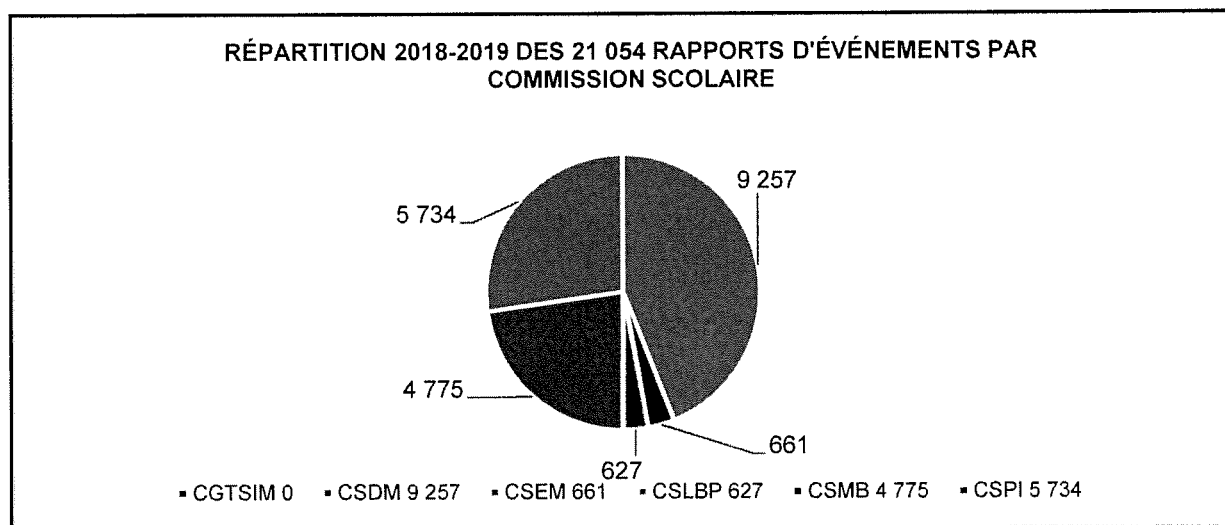
Les rapports d'événements en 2018-2019

Pour la période en cause, 21 054 événements ont été rapportés par les six organismes participants, une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière. Le nombre de rapports d'événements augmente depuis les six dernières années.

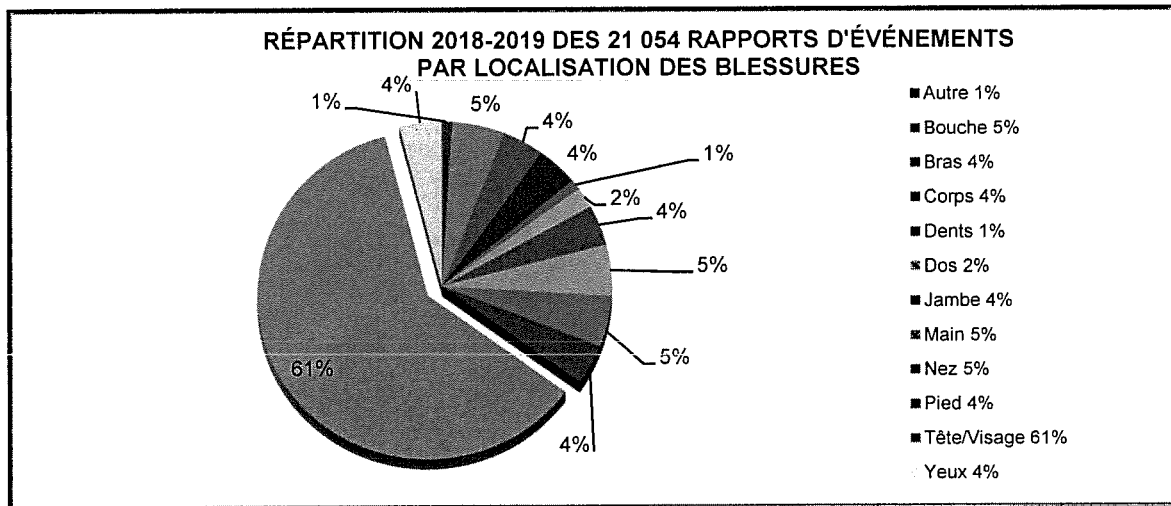
Des 21 054 événements, 51 réclamations ont été reçues dont 36 concernent des événements survenus en 2018-2019. Parmi ces 51 réclamations reçues, 48 sont toujours en cours de traitement et des provisions leur ont été attribuées au 30 juin 2019. Malgré une augmentation importante du nombre de rapports d'événements, le nombre de réclamations reste stable.

Les faits saillants les plus intéressants à l'égard de la répartition des rapports d'événements sont les suivants :

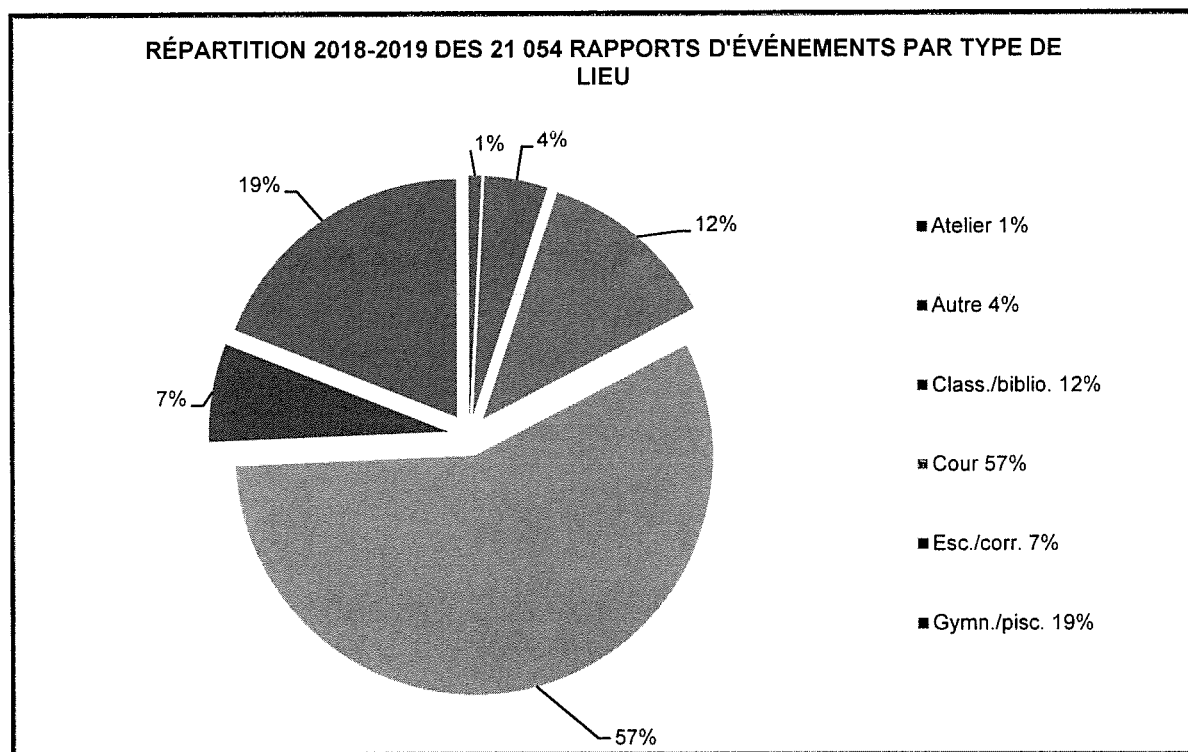
- a) Les rapports reçus sont représentés comme suit :
- 44 % pour la Commission scolaire de Montréal (9 257);
 - 27 % pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (5 734);
 - 23 % pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (4 775);
 - 3 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (627);
 - 3 % pour la Commission scolaire English-Montréal (661).



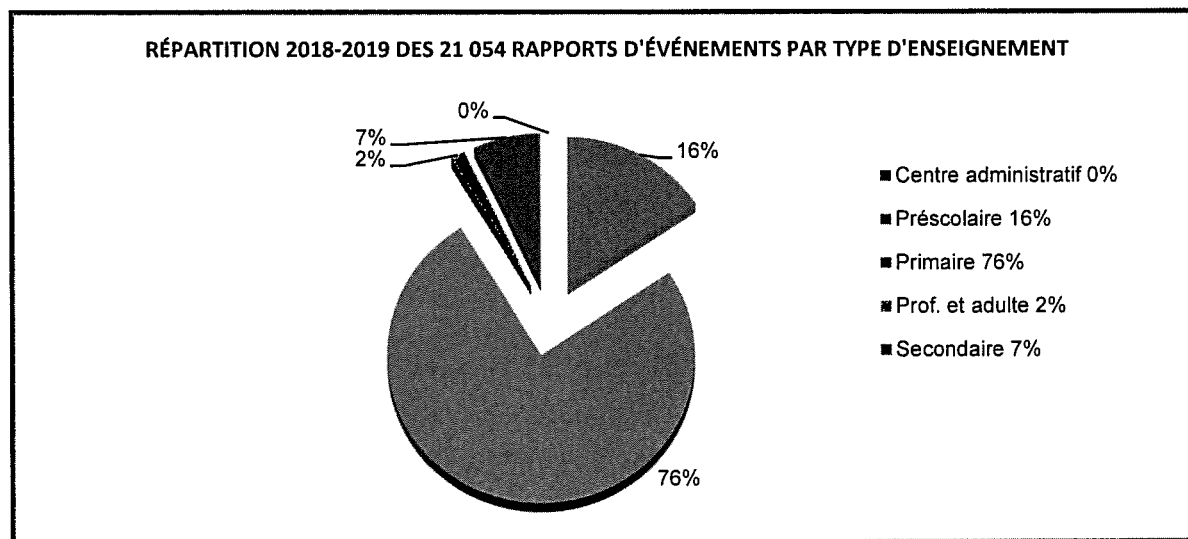
b) La majorité des blessures se situe au niveau de la tête/visage (72 %).



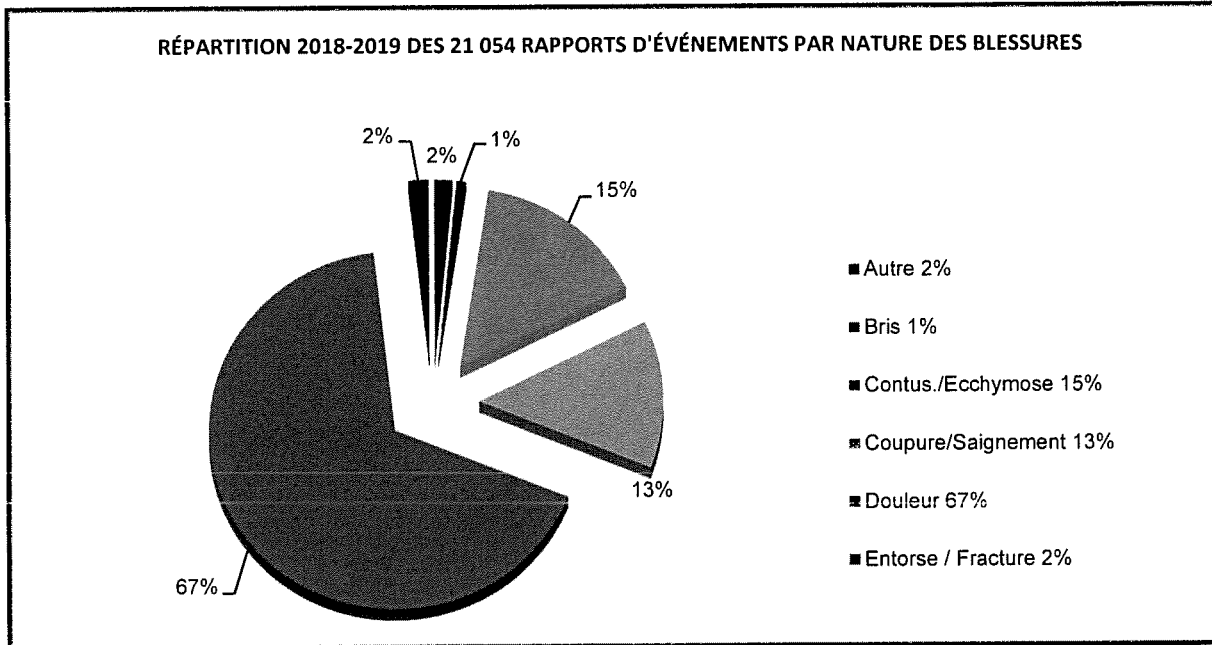
c) La majorité des événements se sont produits dans les cours d'école (57 %)



- d) Deux types d'activités relatives à l'activité physique sont à l'origine de 76 % des accidents :
- 62 % lors des récréations et jeux libres;
 - 14 % lors des cours d'éducation physique;
- e) Les garçons sont impliqués dans 63 % des événements.
- f) Le niveau d'enseignement primaire se voit attribuer 76 % des événements.



g) La nature des blessures est répartie en six groupes dont les plus fréquentes (95 %) sont les douleurs (67 %), les contusions et ecchymoses (15 %) et les coupures (13 %). En analysant ces données, seulement 2 % des événements rapportés comportent un préjudice corporel sérieux. Il s'agit de 374 événements sur un bassin de plus de 241 852 élèves.



Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2018-2019

En 2018-2019, 51 événements rapportés ont donné lieu à des réclamations, représentant 0,24 % des événements rapportés.

Une provision pour indemnités est attribuée à chaque réclamation dès l'ouverture du dossier. Elle sera ajustée en cours de traitement et radiée lors de la fermeture du dossier, soit par règlement hors cour, par jugement, par paiement d'un tiers ou par prescription.

Les 51 réclamations reçues cette année ont cheminé de la façon suivante : un dossier a été fermé pour cause de désistement et deux dossiers ont été fermés car ils ont été payés par des tiers. Donc, 48 réclamations sont pendantes, engendrant des provisions pour indemnités de 253 868,81 \$.

Dans l'éventualité où toutes ces réclamations donnaient lieu à un versement d'indemnités conformément au montant des provisions, elles seraient défrayées, en partie, par les franchises des commissions scolaires, pour une somme de 28 357,94 \$ tandis que le RGR en assumerait 225 510,87 \$.

L'annexe B présente les montants des provisions pour indemnités à payer à la suite des réclamations connues au 30 juin 2019. À cette même date, 164 dossiers de réclamations sont toujours en traitement pour une provision pour indemnités de 2 179 442,42 \$. La répartition de cette provision par organisme est la suivante :

47 % Commission scolaire de Montréal	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
24 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	4 % Commission scolaire English-Montréal
23 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	

Les 51 réclamations reçues en 2018-2019 proviennent des commissions scolaires suivantes :

40 % Commission scolaire de Montréal	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
26 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	6 % Commission scolaire English-Montréal
26 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	

L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR

L'annexe C représente les revenus et dépenses du RGR pour l'année 2018-2019. Les dépenses, sans tenir compte des indemnités, représentent 394 762 \$ dont :

- 103 624 \$ pour l'assurance excédentaire et l'assurance couvrant les voyages à l'étranger;
- 291 138 \$ pour l'administration et la prévention.

Les indemnités et les provisions pour indemnités ont généré une dépense de 114 974 \$ pour l'année courante. Les provisions pour indemnités des réclamations des années antérieures ont nécessité un ajustement de 466 090 \$. Cette correction de la provision des années antérieures augmente les coûts du Régime pour l'année 2018-2019. Ainsi, le coût du Régime est de 758 566 \$.

Les revenus ont totalisé 565 498 \$ dont :

- 355 000 \$ pour la contribution du Comité de gestion;
- 75 000 \$ pour la contribution des commissions scolaires;
- 135 498 \$ de revenus d'intérêts.

Il résulte un déficit d'exercice de 410 336 \$ qui est puisé à même le surplus accumulé. Ce surplus accumulé se chiffre à 3 646 540 \$ au 30 juin 2019.

Pour calculer le coût du RGR par élève, un coût moyen sur cinq ans est utilisé afin d'équilibrer les coûts provenant de la révision des provisions pour indemnités des années antérieures. Le coût moyen par élève calculé en 2018-2019 est de 1,32 \$.

Les mesures de prévention

Les mesures de prévention sont principalement constituées des activités de sensibilisation et d'information, et des inspections de prévention. Elles ont pour objectif de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et de diminuer les risques.

Une somme de 81 770 \$ a été consacrée à diverses activités de prévention dans le cadre du RGR au cours de l'année 2018-2019.

Durant l'année 2018-2019, 50 établissements ont fait l'objet d'une visite d'inspection générale de prévention. Cette opération a coûté 25 184,89 \$. Chaque année, le RGR assume le coût des services d'une firme spécialisée dans le domaine pour procéder à la visite d'environ 10 % du parc immobilier des commissions scolaires de l'île de Montréal. Les corrections suggérées par ces rapports sont transmises tant à l'établissement qu'au Service des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Des outils de prévention tels que le « Manuel de responsabilité civile dans les écoles » et le « Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » sont disponibles pour les directeurs d'établissements et les organisateurs d'activités. Avec la collaboration des membres du comité RGR, la promotion de ces outils est faite de façon continue.

Les économies 2018-2019

Le coût de l'assurance responsabilité de cinq commissions scolaires environnant l'île de Montréal a été recensé et comparé au coût du volet assurance du RGR. Le coût moyen de ces cinq commissions scolaires se situe à 3,78 \$ par élève. Le coût du volet assurance du RGR, établi sur la moyenne des coûts des cinq dernières années, a été de 319 792 \$, soit l'équivalent d'un coût de 1,32 \$ par élève. En effet, en souscrivant à des polices d'assurances équivalentes, sur la base de la moyenne du coût d'assurance des cinq commissions scolaires environnantes, la prime aurait été, compte tenu des 241 852 élèves, de 914 200 \$. Il s'agit d'une économie de 594 408 \$ pour l'année.

Le surplus accumulé du RGR s'établit, en date du 30 juin 2019, à 3 646 540 \$. Le RGR est en très bonne santé financière selon l'étude actuarielle du Régime effectuée avec les données compilées au 30 juin 2018. Cet état de fait permet de conserver le montant de franchise pour les commissions scolaires au niveau actuel sans aucune augmentation, et ce, depuis presque 25 ans.

Le RGR présente des avantages certains au plan de la prévention, de l'expertise juridique, des formations, des publications, de l'analyse des risques encourus ainsi que de la stabilité des coûts de la couverture.

Les bilans révisés des années antérieures

(1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2019)

Au terme de chaque année scolaire, les bilans annuels antérieurs sont révisés à la lumière de l'évolution des dossiers (règlements hors cour, jugements des tribunaux, paiements par un tiers, prescriptions, etc.).

Voici l'état des dossiers encore actifs selon leur année de signalement :

- ↵ 1987-1988 à 1998-1999 : années fermées
- ↵ 1999-2000 : 1 dossier actif
- ↵ 2000-2001 à 2007-2008 : années fermées
- ↵ 2008-2009 : 1 dossier actif
- ↵ 2009-2010 à 2011-2012 : années fermées
- ↵ 2012-2013 : 2 dossiers actifs
- ↵ 2013-2014 : année fermée
- ↵ 2014-2015 : 5 dossiers actifs
- ↵ 2015-2016 : 10 dossiers actifs
- ↵ 2016-2017 : 65 dossiers actifs
- ↵ 2017-2018 : 47 dossiers actifs
- ↵ 2018-2019 : 33 dossiers actifs

Le bilan et l'état des revenus et dépenses

L'annexe C présente les états des revenus et dépenses 2018-2019 du RGR.

Globalement, pour les 32,5 années en cause :

- Les revenus totalisent 17 499 551 \$;
- Les dépenses diverses du RGR totalisent 13 853 011 \$;
- Il y a un surplus accumulé au 30 juin 2019 de 3 646 540 \$.

L'annexe D représente le bilan du RGR au 30 juin 2019.

Les perspectives

Le budget 2019-2020 du RGR et son financement

Le financement du RGR se compose de quatre sources. Elles sont estimées comme suit :

- 355 000 \$ de contribution du Comité de gestion;
- 135 000 \$ provenant des revenus d'intérêts;
- 75 000 \$ de contribution des cinq commissions scolaires;
- 94 073 \$ d'appropriation du surplus accumulé.

Les dépenses projetées se chiffrent à 659 073 \$ et comprennent notamment :

- 250 000 \$ attribués à la provision pour indemnités à la suite d'événements dont le coût dépasse la franchise de 2 500 \$;
- 232 000 \$ attribués à la prévention;
- 177 073 \$ destinés à l'administration du RGR.

LES ANNEXES

Annexe A

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU RGR POUR 2018-2019

Commission scolaire English-Montréal	Me Lucie Roy
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Me François Hamel Me Geneviève Dugré
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	Me Marie-France Dion
Commission scolaire de Montréal	Me Jean Renaud
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	Me Valérie Biron M. Richard Papineau
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	Me Malaythip Phommasak Me Thu Mai Nguyen Mme Carole Boivin

Nous désirons souligner leur engagement et leur expertise et les en remercier.

RÉGIME DE DESTINATION DES RISQUES

Provision pour indemnités à payer

12 mois => 01 juillet 2018 au 30 juin 2019

	Provision pour indemnités à payer		Au 30 juin 2018		Variation Fonds RGR	Provision pour franchise excédentaires à payer		Variation Franchises exc. L-F
	Au 30 juin 2019	C.S.	Fonds RGR	C.S.		30 juin 2019	30 juin 2018	
1993-1994	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994-1995	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995-1996	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996-1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997-1998	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998-1999	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999-2000	63 784,00	2 500,00	63 784,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000-2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001-2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002-2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003-2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004-2005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006-2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007-2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008-2009	57 500,00	2 500,00	57 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009-2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010-2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011-2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012-2013	47 500,00	2 501,00	47 500,00	2 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013-2014	0,00	0,00	113 000,00	7 500,00	(113 000,00)	0,00	0,00	0,00
2014-2015	141 000,00	10 001,00	200 701,00	30 191,00	(59 701,00)	0,00	3 706,82	(3 706,82)
2015-2016	97 500,00	23 900,00	300 000,00	78 223,84	(202 500,00)	2 394,25	34 458,18	(32 063,93)
2016-2017	373 228,00	116 659,81	345 893,00	111 191,00	27 335,00	71 806,68	64 238,75	7 567,93
2017-2018	1 018 023,61	79 513,06	213 834,00	59 549,45	804 189,61	33 298,16	13 334,55	19 963,61
2018-2019	114 974,00	28 357,94	0,00	0,00	114 974,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 913 509,61 \$	265 932,81 \$	1 342 212,00 \$	294 157,29 \$	571 297,61 \$	107 499,09 \$	115 738,30 \$	(8 239,21)

2 179 442,42

1 636 369,29

2 179 442,42

1 636 369,29

Registre

Régime de gestion des risques

Revenus et dépenses

Pour les périodes du 1er janvier 1987 au 30 juin 2019

	Cumulatif 1987-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cumulatif 1987-2019
REVENUS													
Contribution du Comité de gestion	6 536 319 \$	55 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	10 141 319 \$
Contribution des commissions scolaires	1 357 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	2 182 000
Revenus d'intérêts	3 639 085	202 929	177 154	163 208	141 069	116 242	114 277	110 896	114 655	119 857	124 468	135 498	5 159 388
Revenus divers	16 402	257	137	48	0	0	0	0	0	0	0	0	16 864
	11 548 806 \$	333 186 \$	607 311 \$	593 256 \$	571 099 \$	546 242 \$	544 277 \$	540 896 \$	544 655 \$	549 857 \$	554 468 \$	565 498 \$	17 499 551 \$
DÉPENSES													
Indemnités année courante													
Indemnités	3 861 854 \$	274 723 \$	226 417 \$	288 271 \$	492 851 \$	205 300 \$	165 500 \$	498 001 \$	286 500 \$	354 471 \$	208 854 \$	114 974 \$	6 977 696 \$
Franchises excédentaires	131 689	66 537	35 900	41 512	44 824	27 887	20 045	23 017	20 975	57 524	13 335	0	483 255
Indemnités années antérieures (note 1)	s/o	s/o	58 135	186 906	(582 956)	(212 013)	(459 820)	(150 844)	(422 729)	(183 515)	(408 797)	474 337	(1 701 296)
Franchises excédentaires	s/o	s/o	(46 674)	(7 109)	(66 574)	(69 464)	(50 078)	(27 731)	(33 121)	(18 242)	(30 345)	(8 239)	(357 577)
Prévention	1 107 900	72 473	106 439	122 507	98 435	110 968	106 271	86 921	77 160	80 578	79 881	81 770	2 131 303
Assurance excédentaire et voyage	855 221	106 370	104 936	102 436	104 936	108 870	108 870	102 370	102 370	102 370	102 370	103 624	2 004 743
Administration													
Rémunération	1 479 562	97 068	98 803	99 279	99 784	101 763	103 503	105 546	105 795	111 172	110 643	114 884	2 627 802
Services et contrats	572 367	10 156	44 557	46 821	59 777	24 382	9 046	42 319	16 815	20 357	91 644	68 634	1 006 875
Autres dépenses	328 438	27 272	26 900	27 337	27 078	38 968	28 323	27 116	27 077	28 456	26 519	25 650	639 334
Compensations et adhésions	40 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 876
	8 377 917 \$	654 599 \$	655 413 \$	907 960 \$	278 155 \$	336 661 \$	31 660 \$	706 715 \$	180 842 \$	553 171 \$	184 084 \$	975 834 \$	13 853 011 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	3 170 889 \$	(321 413) \$	(48 102) \$	(314 704) \$	292 944 \$	209 581 \$	512 617 \$	(165 819) \$	363 813 \$	(3 314) \$	360 364 \$	(410 336) \$	3 646 540 \$
COÛT DU RÉGIME (note 2)	3 614 530 \$	378 940 \$	371 663 \$	622 197 \$	38 621 \$	109 451 \$	(188 888) \$	508 898 \$	(10 973) \$	352 736 \$	(10 265) \$	758 566 \$	6 545 476 \$
Coût moyen sur 5 ans (total sur 33 ans) (note 3)		378 760 \$	349 499 \$	434 316 \$	359 370 \$	304 174 \$	190 609 \$	219 056 \$	91 422 \$	154 245 \$	130 302 \$	319 792 \$	198 348 \$
Coût par élève (coût moyen sur 5 ans)					1,64 \$	1,38 \$	0,85 \$	0,97 \$	0,40 \$	0,67 \$	0,55 \$	1,32	

= +508 898-10 973+352 736-10 265+758 566 = 1 598 962 / 5 années
319 792 / 241 852 élèves

**Régime de gestion des risques
Bilan au 30 juin 2019**

	30 juin 2019	30 juin 2018
Actif		
Comptes à recevoir – commissions scolaires	5 000,00 \$	8 105,58 \$
Avances au Comité de gestion	524 212,67 \$	590 810,42 \$
Placements à long terme	5131 035,59 \$	4 903 914,40 \$
Intérêts courus sur les placements	6 301,60 \$	15 742,58 \$
	6 669 549,86 \$	5 518 572,98 \$
Passif		
Frais courus à payer	2 000,00 \$	641,32 \$
Provision pour indemnités	1913 509,61 \$	1 342 212,00 \$
Provision pour franchises excédentaires	107 499,09 \$	115 738,30 \$
Réserve du Fonds	3 646 514,16 \$	4 056 875,78 \$
	5 515 467,40 \$	5 515 467,40 \$

